

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS503

présenté par

Mme Garin, M. Peytavie, Mme Rousseau et Mme Taillé-Polian

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 56.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le principe d'audits décidés par le comité départemental et réalisés au sein des opérateurs pour vérifier, notamment le respect de la charte d'engagements, induit une logique de tutelle du comité départemental sur les missions locales, ce qui ne paraît pas justifié.

Le présent amendement des député.es écologistes, travaillé avec l'Association des maires de France, a pour objet de le supprimer.